

CRH du 8 juillet 2014

APPEL A PROJET MISE EN PLACE DE 10 000 LOGEMENTS HLM ACCOMPAGNES

1. LE CONTEXTE

En vue de faciliter l'accès au logement ordinaire pour des ménages rencontrant des difficultés particulières, l'État et l'Union sociale pour l'habitat sont convenus, dans le cadre du pacte signé le 8 juillet 2013, de lancer un appel à projets en direction de l'ensemble des acteurs du secteur visant à la mise en place de 10 000 logements sociaux accompagnés en trois ans.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Le programme a pour objet d'expérimenter des réponses innovantes, diversifiées comportant :

- * un logement accessible économiquement et bien localisé
- * une gestion locative adaptée
- * un accompagnement adapté aux soins

Les réponses doivent avoir un caractère pérenne et viser la stabilisation de la situation résidentielle du ménage.

Il s'agit de lancer des expérimentations de « logements HLM accompagnés » permettant la **mise en œuvre de processus de travail reproductibles**. Ainsi ces expérimentations s'accompagneront d'un dispositif d'évaluation qui permettra de définir les conditions de leur développement.

Les publics visés doivent être en adéquation avec les besoins repérés sur le territoire, en lien avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

L'appel à projet concerne des bailleurs adhérents à l'USH, en leur nom propre ou dans le cadre d'inter-organismes, de binômes bailleurs/opérateurs de l'accompagnement ou des collectivités ayant elles-mêmes constitué un réseau de bailleurs intéressés.

3. LE CALENDRIER

Deux sessions étant prévues pour le programme 2014, le calendrier est le suivant :

	Session 1	Session 2
Dépôt du dossier par le porteur de projet	Avant le 14 mai 2014	Avant le 15 octobre 2014
Transmission des avis des DREAL à la DHUP	Avant le 13 juin 2014	Avant le 15 novembre 2014
Comité de gestion pour sélection des projets	Fin juin/Début juillet 2014	Mi-décembre 2014

4. LES PROJETS REMONTES EN DHUP

LOCALISATION		IDENTIFICATION du MAITRE D'OUVRAGE		IDENTIFICATION DU PROJET				
Dptmt	Commune (s)	Nom du maître d'ouvrage	Statut du maître d'ouvrage	Nom du projet	Nom du ou des partenaires principaux associés et rôles respectifs	Nbre de ménages accompagnés	Profil des ménages ciblés par le projet social	Nbre de logts mobilisés
NORD	Maubeuge, Louvroil, Aulnoye-Aymeries	SA PROMOCIL	ESH	SAVAUTOU	CAL-PACT de l'Avesnois	40	Personnes en situation d'isolement à bas ou très bas revenus	40
NORD	Roubaix, Tourcoing, Haubourdin, Tétèghem, Wattrelos, Saint-André, Cambrai	PARTENORD	OPH	NR	Structures adhérentes à l'AES du Nord	en accès : 40 à 45/an en maintien : 250/an	<i>En accès</i> : personnes identifiées dans les dispositifs DALO-PDALPD, sortants d'hébergement, SIAO, personnes souffrant de troubles psychiques, sortants de prison, vivant dans un logement frappé d'insalubrité, jeunes femmes seules avec enfants, les gens du voyage en voie de sédentarisation. <i>En maintien</i> : familles ou personnes locataires du parc seules	40 à 45
PAS DE CALAIS	Lens, Liévin, Hénin-Beaumont, Arras, Béthune, Saint-Omer	PAS DE CALAIS HABITAT	OPH EPCI	Innover dans le logement pour les jeunes et les accompagner vers l'autonomie	CG 62 Fondation MACIF (mécénat) Fondation EDF (mécénat) Fondation VEOLIA (mécénat)	100	Jeunes de moins de 30 ans en difficultés	100
NORD	Ronchin	HABITAT DU NORD	BAILLEUR	Mise en place de 10000 logements HLM	FNAVDL : financement de tout ou partie des mesures d'accompagnement BAILLEUR : co-financement des logements accompagnés en maintien	10	<i>Public 1</i> : Personnes isolées femmes et hommes seuls public prioritaire défini par le PALPD <i>Public 2</i> : personnes isolées avec ou sans enfant (définies dans le public ciblé 1) et confrontées à des souffrances psychiques	100



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

CRH du 8 juillet 2014

2eme APPEL A PROJET POUR LA CREATION DE PLAI ADAPTES

1. LE CONTEXTE

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, le premier appel à projets « PLAI adaptés » - programme de logements très sociaux à bas niveau de quittance – a été lancé le 30 octobre 2013, afin d'encourager le développement d'une nouvelle offre de logements très sociaux. Ce programme vise à la production annuelle de 3000 logements, dont au moins 2000 dès 2014, réservés aux ménages cumulant des difficultés financières et sociales.

Sur ce premier appel à projets, 623 logements ont d'ores-et-déjà pu être programmés mobilisant 4,1 M€ (financement du FNDOLLTS). Pour la région Nord Pas-de-Calais 39 opérations ont été retenues représentant 59 logements et bénéficiant d'une enveloppe complémentaire de 396 000€.

Ce premier appel à projets ayant montré que ce programme répondait bien à une forte attente des territoires il a été décidé de reconduire la démarche et de lancer un 2ème appel à projets.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

L'appel à projets est conçu pour améliorer le financement des opérations de logements locatifs très sociaux programmés selon le « droit commun » sur les territoires et est financé sur les crédits du fonds national de développement d'une offre de logements locatifs très sociaux (FNDOLLTS).

Les opérations sélectionnées bénéficieront d'une subvention complémentaire permettant de compenser :

- * la perte de recettes locatives entraînée par la maîtrise des loyers (pas de loyers accessoires facturés en plus du loyer principal pour les garages, jardins, etc.)
- * l'augmentation du prix de revient de l'opération résultant de l'ingénierie nécessaire au repérage des logements et terrains et au montage administratif, financier, social et technique
- * les surcoûts liés à leur implantation (il s'agit de privilégier des logements répartis en faible nombre dans des quartiers bien insérés dans le tissu urbain et disposant de services de proximité ce qui renchérit leur coût d'investissement et d'exploitation).

3. LE CALENDRIER

Réponse des maîtres d'ouvrage	15 juillet 2014
Avis des territoires de gestion	25 août 2014
Avis des préfets de région	18 septembre 2014
Jury national	Octobre 2014



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

CRH du 8 juillet 2014

APPEL A PROJET « INNOVATION SOCIALE DANS LE CHAMP DE L'HEBERGEMENT ET DE L'ACCES AU LOGEMENT »

1. LE CONTEXTE

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du 21 janvier 2013, un premier appel à projets a été lancé qui a permis de soutenir 20 projets sur 200 proposés. Ces projets ont tous démarré, un dispositif de suivi a été mis en place qui permettra d'en tirer les enseignements et d'en valoriser les bonnes pratiques.

Cette année, des crédits dédiés du BOP 177 ont été dégagés à hauteur de 1,5 M€ pour soutenir un nouvel appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement ». Ces moyens s'ajoutent aux enveloppes déjà notifiées au titre de l'année 2014 et permettront de soutenir un minimum de 10 projets. Cet appel à projets s'inscrit dans la dynamique impulsée par le Gouvernement, centrée sur l'accès ou le maintien dans le logement.

2. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

- soit de **proposer de nouvelles réponses pour des situations de vie ciblées**, à savoir :
 - * les personnes qui sont logées mais qui, souffrant de troubles de la santé mentale présentent un fort risque de perdre leur logement-foyer
 - * les personnes réfugiées et sous protection internationale qui peuvent rencontrer des difficultés d'accès au logement de droit commun et/ou pour lesquelles des formes d'accompagnement adaptées peuvent être proposées
 - * les personnes sortant de prison ou sous main de justice pour lesquelles proposer de bonnes conditions d'accueil ou de logement constitue un facteur décisif de lutte contre la récidive
- soit de **soutenir la mise en place de plate formes mutualisées d'accompagnement vers et dans le logement**, qui visent à mobiliser l'ensemble des acteurs sociaux, présents sur un même territoire, à articuler et optimiser leurs ressources et leurs compétences, et à coordonner la mise en œuvre de leur action

Les projets retenus devront être fondés sur :

- * **des approches pluridisciplinaires, transversales, partenariales et interinstitutionnelles de l'accompagnement**
- * **des coopérations territoriales favorisant l'articulation des acteurs.**

Ils contribueront à **mieux accompagner les intervenants sociaux** et prévoiront la **participation des personnes accueillies ou accompagnées à leur conception, leur suivi et leur mise en œuvre.**

Peuvent candidater les associations ou groupement d'associations, les bailleurs, les CCAS et des

regroupements mixtes d'associations et de bailleurs.

3. LE CALENDRIER

Lancement de l'appel à projet	Début juin 2014
Remontée des projets/ mise en place du comité de sélection	Juin/juillet/août 2014
Dépôt des projets	Avant le 22 août 2014
Instruction des projets/ Réunion du comité de sélection et sélection des projets	Août/septembre 2014
Réunion des porteurs de projets	Décembre 2014
Mise en œuvre des projets	12 à 24 mois
Evènement de capitalisation	Décembre 2016